
20° CONCOURS CINNA

REVELATEUR DE TALENTS



1. PARTICIPANTS

Le Concours Révélateur de Talents s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 35 ans (à la date de clôture des candidatures), qu'ils soient encore étudiants ou déjà dans la vie active.

2. THÈME DE LA 20^e EDITION

« Design & Artisanat »

Pour célébrer les 20 ans du Concours, Cinna souhaite cette année mettre à l'honneur l'artisanat. Les participants sont invités à explorer les techniques d'hier et d'aujourd'hui, à interroger les savoir-faire français, pour en révéler des produits Design susceptibles d'être édités par Cinna, Entreprise du Patrimoine Vivant, éditeur-fabricant français.

Les projets devront célébrer l'art de vivre et la fabrication française, tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement. Ils devront privilégier des matières durables ou de nouveaux matériaux — naturels, recyclés ou biosourcés — favoriser les circuits courts et limiter au maximum leur impact écologique.

Les candidats sont encouragés à puiser dans l'héritage artisanal français, à valoriser les métiers d'art et à revisiter les gestes traditionnels à travers une approche innovante. L'objectif est de proposer des créations qui conjuguent excellence des savoir-faire, qualité de fabrication et modernité des usages.

3. CATÉGORIES

Pour cette 20^e édition, toutes les catégories de produits pourront être étudiées : accessoires de décoration, luminaires, petits meubles, assises, bureaux ou toute proposition originale qui répondrait à l'esprit du concours et viendrait enrichir l'univers du Design et de l'artisanat français.

www.cinna.fr/fr/concours-cinna

4. DÉPOT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :
CINNA - Concours Révélateur de Talents - BP 1 - 01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : 20 décembre 2026 (date d'expédition, le cachet de la poste faisant foi).

ATTENTION : si vous envoyez votre dossier depuis l'étranger, nous vous remercions de ne pas l'adresser par Fedex qui facture à réception de la TVA sur importation.

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- 1- Les coordonnées du ou des candidat(s) : nom, prénom, adresse mail, téléphone, votre profil @instagram (si vous en avez).
- 2- Un curriculum vitae du ou des créateur(s) en cas de projet présenté en commun.
- 3- Une note conceptuelle présentant de manière complète le projet, les dessins et/ou photos, les dimensions, les matériaux et toute explication nécessaire à la bonne compréhension et appréciation du projet.

- 4- Une fiche A3 résumant le projet : cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de la préparer. Elle devra contenir tous les éléments (texte et visuels) permettant de bien apprécier le projet ainsi que le CV résumé du (des) candidats. Cette fiche est à construire sur la base d'un A3 horizontal avec les noms du candidat et du projet rappelés en haut à droite.
- 5- Une clé USB reprenant tous les éléments du projet, et en particulier
 - La fiche A3 en format PDF,
 - Les différents visuels en HD du projet,
 - Un visuel de synthèse du projet en HD (minimum 2000 pixels de large) suffisamment explicite pour pouvoir être utilisé seul pour le vote du public sur le site internet le cas échéant,
 - Un portrait HD du (des) candidat(s).

Tout dossier incomplet sera éliminé, il convient de **bien vérifier que les coordonnées soient notées**.

Chacun des visuels est à fournir en haute définition et pourra être amené à être utilisé sur tout type de support (presse, web, réseaux sociaux) dans le cadre du concours (vote du public, présentation des résultats, etc.). **Les visuels doivent donc être libres de droits.**

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors éventuellement demandés lors de la phase finale de la sélection.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et/ou concourir mais devra alors déposer un dossier par projet.

Compte tenu du nombre de dossiers reçus, nous vous remercions de noter que ceux-ci ne pourront être ensuite renvoyés aux candidats et que les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury.

5. DEROULEMENT DU CONCOURS

<u>Septembre 2026</u>	Lancement du 20 ^e Concours Cinna
<u>20 décembre 2026</u>	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures
<u>À partir janvier/février 2027</u> <i>(dates à confirmer)</i>	Vote du public sur le site marieclairemaison.fr
<u>Mars 2027</u>	Réunion du jury
<u>Juin 2027</u>	Annonce des résultats lors d'une soirée de remise des prix dédiée à Paris
	Publication des résultats du concours par les titres partenaires

6. SÉLECTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection se réunira à la clôture d'envoi des dossiers pour les étudier et en sélectionner environ 30. Ces dossiers présélectionnés seront publiés sur le site marieclairemaison.fr pour participer au Vote du public.

7. PRIX DU JURY

Lors d'une réunion plénière en mars, le jury désignera les 3 lauréats. Les designers primés par le Jury recevront :

- Premier prix : un chèque de 4.000€
- Deuxième prix : un chèque de 3.000€
- Troisième prix : un chèque de 2.000€

Ce jury sera constitué de Michel Roset, de rédacteurs en chef des principaux magazines de déco, de designers et personnalités du design reconnus, d'influenceurs.

Pour mémoire, ce jury était composé en 2026 de :

Anne Desnos, Directrice de la rédaction Marie Claire Maison; Sébastien Maschino Directeur général, associé et rédacteur en chef Formae ; Yamina Benai Fondatrice-Directrice de la rédaction et Rédactrice en chef de Geste/s ; Asma Salomon Architecte d'intérieur & Designer, Fondatrice agence Other Moon, Chronique émission Intérieurs France TV ; Eric Jourdan Directeur de l'École supérieure d'art et design Saint-Étienne ; Daphné Desjeux Architecte d'intérieur Atelier Daphné Desjeux ; Jean-Philippe Nuel Architecte designer Studio Jean-Philippe Nuel ; Evangelos Vasileiou Architecte, architecte d'intérieur-designer ; Marie C Dorner Architecte d'intérieur, designer, scénographe Dorner Design ; Ana Moussinet Architecte d'intérieur Ana Moussinet Interior Design.

8. PRIX DU PUBLIC

Le Prix du Public permet de faire voter le public pour un projet. Pour cela, les projets retenus par le Comité de Sélection sont proposés au vote du public sur le site de notre partenaire Marie Claire Maison.

Pour le 20^e Concours Cinna, le vote s'effectuera parmi une sélection d'une trentaine de dossiers.

Le lauréat du Prix du Public recevra 2.000€.

Le prix du Public sera également doté, par tirage au sort organisé par marieclaire.fr, de 3 lots de la collection Cinna.

- Arrosoir : Aurore de Martin Caillault et Nicolas Leprince (464€)
- Lampe à poser orange : Lambda de Sebastian Herkner (248€)
- Soliflore / bougeoir : Nym de Marie-Marie Defour (150€)

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée en juin 2027.

En sus du prix gagné, les gagnants bénéficieront également de la promotion liée au concours, communiqués de presse, reportage et interviews dans les principaux titres de presse.

La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Cinna et le Groupe Roset ont également la possibilité d'éditer des produits non lauréats.